



SPÉCIAL RETRAITÉS.

VIVE LA RETRAITE, VIVRE SA RETRAITE !

Pour les Français, la retraite, c'est comme l'horizon. Au fur et à mesure qu'ils s'en rapprochent, elle semble s'éloigner d'autant.

Et puis elle arrive enfin pour nous ouvrir d'autres perspectives.

Non la retraite n'est pas une fin en soi, mais le début d'une nouvelle vie, toute aussi remplie que la précédente. Chacun dispose de ces moments de liberté pour s'adonner à ses passions, ses convictions et devient tour à tour sportif, musicien, militant à la CFTC et bénévole dans son quartier. Le retraité a largement participé à la construction et aux évolutions de notre société et il en demeure un acteur essentiel, car il est consommateur, citoyen et très souvent bénévole au service d'une ou plusieurs associations.

Le débat n'est donc pas d'opposer les catégories d'âge, mais de vivre en complémentarité et en harmonie.

Actifs et retraités sont donc des militants de la CFTC et se doivent une solidarité réciproque, pour continuer à construire un monde plus juste où chacun trouve sa place, dans le respect de sa dignité et de ses projets de vie, quel que soit son âge.

Mon vœu le plus cher pour notre UFR 2024 est de la développer en y accueillant tous les nouveaux retraités de la CFTC de notre fédération.

En ce début d'année, je vous souhaite pleine réussite à vos projets et la meilleure santé pour y parvenir.

Prenez bien soin de vous et gardez votre éternelle jeunesse.

Bien Amicalement.

Dominique BERTRAND
06.10.44.81.16
ddomibert@aol.com

UN NOUVEAU SERVICE!

Mon expérience de donneur de voix au sein de la bibliothèque sonore de Grenoble-Isère m'a conduit à proposer à l'UFR d'enregistrer le COS en version audio, pour que nos adhérentes et adhérents qui ont des difficultés pour lire, puissent y accéder.

Cette proposition a été acceptée.

C'est pourquoi nous vous proposons de trouver l'enregistrement de ce numéro sur le site de l'UFR, un peu après sa parution.

*Il vous suffit de taper dans votre moteur de recherche : ufr cftc pse. En-dessous de la mention « Lire notre journal COS spécial retraités », vous en trouverez la **version AUDIO**.*

Cliquez sur le triangle noir pour mettre en route la lecture.

Nous comptons sur vous pour nous adresser vos remarques, critiques et suggestions sur ce nouveau service afin de l'améliorer.

Merci pour votre aide.

A titre d'information, il existe plus de 100 bibliothèques sonores sur le territoire métropolitain. Vous avez donc toutes les chances de pouvoir en contacter une près de chez-vous si nécessaire.

Elles sont toutes affiliées à l'Association nationale des Donneurs de Voix (ADV).

Leur but est de rendre possible la lecture aux personnes empêchées de lire pour un motif médical attesté (cécité totale ou partielle, paraplégie ne permettant pas de tourner les pages d'un livre, par exemple etc...).

Le prêt de livres est **TOTALEMENT GRATUIT**.

Ces ouvrages sont *envoyés en franchise postale*.

Certaines bibliothèques enregistrent, en direction des enfants dyslexiques, dyspraxiques et autres, des ouvrages scolaires demandés par leur établissement.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au

06 68 27 36 00

ou par mail : helme.guy@free.fr



QU'EST-CE QUI POURRAIT CHANGER EN 2024 ?

FINANCES : Ce que dit « Bercy » !

- ✓ **Protéger les Français face à l'inflation.**
- ✓ **Indexer le barème de l'impôt sur le revenu** pour préserver le pouvoir d'achat des Français.
- ✓ **Revaloriser les prestations sociales** : Allocation aux adultes handicapés (AAH), Aides au logement (APL), Aide au retour à l'emploi (ARE), Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), Revenu de solidarité active (RSA).
- ✓ **Aider les Français** les plus modestes qui doivent utiliser leur véhicule :

Une **indemnité carburant travailleur** de **100 € par véhicule** devrait être mise en place à partir de janvier 2024, ciblée sur les 50 % des travailleurs les plus modestes, soit près de 4,3 millions de Français.

- ✓ **Améliorer l'accessibilité** aux logements : Le dispositif **Ma Prime Adapt'**, devrait être lancé le 1^{er} janvier 2024. Ouvert aux personnes handicapées sans condition d'âge, il a pour objectif de soutenir l'accessibilité et l'adaptation des logements privés.

- ✓ **Des politiques de solidarité** à destination de tous les étudiants, en particulier pour les plus modestes et les plus fragiles.

- ✓ **Construction d'une transition écologique solidaire** : Le renforcement des aides à l'achat de vélos pour les publics les plus précaires serait prolongé.

- ✓ **Accélérer la rénovation des logements** et sortie des énergies fossiles, Le dispositif **MaPrimeRénov'** serait mis en place pour l'année 2024 avec un objectif de **200 000 rénovations** dès 2024.

Pour assurer le bon accompagnement des ménages souhaitant réaliser des rénovations performantes, le dispositif **MonAccompagnateurRénov'** serait également déployé en 2024.

- ✓ **Le prêt à taux zéro (PTZ)** serait prolongé mais recentré afin de renforcer son efficacité.
- ✓ **Soutenir le verdissement du parc automobile** : Par le biais du **bonus écologique** et de la **prime à la conversion**.

SANTÉ :

Budget du PLFSS 2024 : 640 milliards d'euros dont 252 milliards d'euros pour l'assurance maladie.

- ✓ **Des mesures** au service de la santé et des solidarités collectives
- ✓ **Renforcer** la prévention et l'accès aux soins
- ✓ **Transformer** le financement et l'organisation du système de santé
- ✓ **Poursuite** des politiques de soutien à l'autonomie
- ✓ **Investir** en faveur du plein emploi

Pensions de retraite :

Augmentation plus importante que prévu, dès janvier 2024 !



Chacun a le droit de vivre dignement !

- ✚ Augmentation des pensions de retraite : une hausse de 5,3% confirmée.

Faisant suite à une annonce de Bruno Le Maire fin septembre, le Ministère de l'Economie a décidé, au vu des dernières données de l'Insee, de **revaloriser les pensions de retraite de base de 5,3%**. Cette décision s'aligne sur le taux d'inflation récemment publié par l'institut de statistiques.

- ✚ Une hausse plus importante que les années précédentes.

Ce pourcentage de 5,3% marque une hausse significative par rapport aux augmentations précédentes. En effet, en janvier 2023, les pensions de retraite de base avaient augmenté de 0,8%, succédant à une hausse anticipée de 4% en juillet 2022. En cumulé, l'augmentation annuelle précédente était de **4,8%**.

- ✚ Revalorisation du minimum contributif et de la retraite complémentaire.

Cette revalorisation s'accompagne d'autres bonnes nouvelles pour les retraités. La réforme des retraites, entrée en vigueur le **1er septembre**, a permis une augmentation de 100 € des petites retraites dès le **1er octobre**. De plus, la retraite complémentaire versée par l'Agirc-Arrco a été revalorisée de 4,9% au **1er novembre**. Enfin, à compter du **1er décembre**, les nouveaux retraités ne seront plus sujets à la décote temporaire, signant la fin du malus de 10%.

Pour l' UFR , cette augmentation est la bienvenue pour le pouvoir d'achat des retraités. Cependant il faut réfléchir à d'autres axes d'amélioration des conditions de vie des retraités

Mais l'UFR a conscience de la drôle d'époque où nous sommes, où certains attisent le vieux débat entre retraités et actifs. Ne soyons pas les uns contre les autres, mais luttons ensemble pour un monde meilleur où chacun apporte son sourire, sa bienveillance, son expérience.

Babeth.



Vendredi 17 novembre 2023 s'est achevé le 54ème congrès CFTC à Rennes.

Un congrès de **1200** militants engagés et fiers de porter les valeurs CFTC.

L'équipe dirigeante sortante a été plébiscitée et reconduite pour 4 ans.

Président : Cyril CHABANIER

Secrétaire général : Éric HEITZ

Trésorier : Manuel LECOMTE

Un bureau à parité : 8 hommes / 8 femmes.

- **Zoom sur les élus de notre fédération.**

La Fédération CFTC PSE est très heureuse et fière d'avoir sa présidente, **Christine LECERF**, comme **Vice-Présidente Confédérale**, qui poursuit ses missions au sein de l'exécutif Confédéral. Une fédération **Protection Sociale** et **Emploi** historiquement et culturellement très engagée pour la défense du salarié et de sa protection sociale, mais aussi militante au sein des structures interprofessionnelles ou de la formation syndicale.

Faire grandir la CFTC, rendre service dans un environnement souvent insécurisant et plaider pour un dialogue social de valeur, réformiste et combatif, fait partie de nos engagements de toujours.

- **La CFTC a 104 ans.**

C'est surtout un grand syndicat français avec plus de **150 000 adhérents**, qui proposait sa Motion d'orientation pour les 4 ans à venir :

- Produire, travailler et dialoguer autrement,
- Transition écologique respectueuse de l'homme et de la nature,
- Indépendance économique,
- Conditions de travail,
- Projeter la CFTC dans l'avenir,

De nombreux représentants de la **PSE** sont membres du conseil confédéral :

- **Pour la Fédération** : Jacques PECH, Christine LECERF.
- **Pour les Unions Régionales issues de la PSE**, Martine FORÊT, Didier KRUSZEWSKI, Sylvie DEUDÉ, Christophe FAUSSER, Pierre GESTA et Philippe EUZEN en tant que suppléants.
- **Conseillers confédéraux** et experts de la protection sociale, Isabelle SANCERNI, Éric COURPOTIN. Suppléante Sylvie AMBLOT.

Bravo à eux. Bienvenue aux nouveaux et à l'ensemble du Conseil Confédéral, pour porter le projet des 4 années à venir et renforcer la CFTC !



Les pouvoirs publics annoncent 96 nouveaux espaces France services sur le territoire national, dont 54 en zone rurale et 21 dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le réseau France services compte désormais un total de 2 700 espaces.

Proches et accessibles, ils constituent une réponse à la dématérialisation des démarches administratives pour les

Français les plus éloignés des usages du numérique.

Il y aurait, aujourd'hui encore, 13 millions de Français éprouvant des difficultés avec le numérique.

4 000 conseillers sont chargés d'accompagner ces personnes vers l'autonomie numérique.

À compter de janvier 2024, un renforcement de l'offre de services est également prévu.

Les conseillers France services pourront notamment informer, accompagner et orienter les usagers sur le chèque énergie ou dans leurs démarches administratives liées à **Ma Prime Rénov'** et à **Ma Prime Adapt'**.

Par ailleurs, certains d'entre eux vont pouvoir expérimenter un nouvel outil d'intelligence artificielle générative, nommé "Albert".

L'objectif étant de trouver plus rapidement les bonnes informations permettant d'aider les usagers dans leurs démarches.

Mais avant toute utilisation de l'outil, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de l'État souhaite prendre le temps de la "pédagogie" autour de ces nouveaux usages de l'intelligence artificielle (IA).

Assurance automobile : suppression de la carte verte au 1er avril 2024 pour l'ensemble des véhicules immatriculés.

La preuve de l'assurance sera désormais rapportée par la consultation du Fichier des Véhicules Assurés (FVA), qui compile l'ensemble des contrats d'assurance automobile « au tiers » du territoire français. Ce fichier est accessible aux forces de l'ordre lors de contrôles.

Une étape dans la modernisation du système assurantiel.

La preuve de l'assurance était jusqu'à présent fournie par la présentation de la « carte verte ». Ce document papier, renouvelé et envoyé tous les ans par les assureurs, comprend une attestation d'assurance ainsi qu'un certificat (le « papillon vert ») apposé sur le pare-brise du véhicule.

La nature physique de ces documents présentait des inconvénients, comme le risque de verbalisation par les forces de l'ordre en cas d'oubli de renouvellement du papillon vert sur le pare-brise, alors que le conducteur est bien assuré.

Cette réforme facilitera le contrôle du respect des obligations assurantielles des conducteurs afin de lutter contre la circulation sans assurance.

INFORMATIONS RAPIDES



Au 1er janvier 2024, le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) passera à 46 368 € (contre 43 992 € en 2023) et le plafond mensuel à 3 864 € (contre 3 666 € en 2023), soit une hausse de 5,4 %. C'est ce qu'a annoncé un communiqué du Bulletin officiel de la Sécurité sociale le 12 octobre 2023.

Cela risque d'être utilisé par certaines caisses complémentaires pour augmenter le montant de leur cotisation.

La Drees a publié, le 21 décembre, son rapport 2023 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé. Les auteurs indiquent que les prestations versées au titre de la santé par les organismes complémentaires ont augmenté de 3,8%. Les cotisations ont, elles, augmenté de 2,9%. 81% de ces dernières ont été reversées sous forme de prestations. Le résultat net des organismes actifs en santé reste excédentaire. Il s'est élevé, en moyenne, à 3,5% de leurs cotisations en 2022, après 3,0% en 2021.

Le manque d'offre d'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie obligerait les plus pauvres d'entre elles à rester à leur domicile

Une étude de l'Insee révèle que les personnes âgées en perte d'autonomie, vivant à domicile, sont plus nombreuses dans les départements économiquement défavorisés. En 2021, 7% des personnes âgées de 60 ans ou plus en France vivaient chez elles en étant en perte d'autonomie. Ce taux dépasse même 9% dans 16 départements. Ces territoires, souvent caractérisés par une pauvreté accrue et une offre limitée d'hébergement pour personnes dépendantes, incluent des départements d'Outre-mer et la Seine-Saint-Denis et des régions, comme les Hauts-de-France. Des conditions de vie précaires, associées à des pratiques à risques (tabagisme, non-recours aux soins) et à des difficultés financières, expliquent ces disparités.

De plus, l'offre inégale d'Ehpad, avec moins de places dans certains départements, conduit à une plus grande présence à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Cette mauvaise adéquation des ressources aux besoins concerne plus particulièrement les seniors urbains. Il s'agit principalement de femmes qui sont davantage touchées par le vieillissement, la dépendance et la pauvreté. Ces seniors bénéficient également d'une meilleure accessibilité à des soins ou à de l'aide, ce qui peut faciliter leur maintien à domicile.

AUJOURD'HUI : VELOUTÉ DE BUTTERNUT À L'ITALIENNE.

POUR 4 PERSONNES :
Préparation : 15 minutes.
Cuisson : 45 minutes.

LE COIN GOURMAND

Ingrédients :

1 Butternut de 2Kg
1 grosse carotte
1 gros oignon blanc
3 branches de céleri
2 gousses d'ail
5 feuilles de sauge
Huile d'olive
1 litre de bouillon de volaille
Quelques feuilles de
coriandre fraîche
8 biscuits Amaretti
Sel, poivre.



- ✓ Peler, épépiner la courge et la couper en dés.
- ✓ Eplucher et couper en petits morceaux les autres légumes et les faire suer dans de l'huile d'olive.
- ✓ Ajouter les dés de butternut et les feuilles de sauge.
- ✓ Saler, poivrer et bien mélanger.
- ✓ Couvrir le tout avec le bouillon, en remuant.
- ✓ Porter à ébullition et laisser mijoter 45 minutes.
- ✓ Retirer la sauge et mixer pour obtenir une consistance crémeuse.
- ✓ Vérifier l'assaisonnement.
- ✓ Répartir le velouté dans les assiettes à soupe avec des brisures d'Amaretti et quelques feuilles de coriandre.

Une recette de Gisella SALVIONI : « Le pigeonnier » à PLIEUX (Gers).